

La ville de Ploërmel et Ploërmel Communauté ont chacune leur budget. Présentés et votés séparément, ils sont préparés conjointement pour étendre et améliorer sans cesse les services aux populations et être les moteurs du dynamisme local.

Les deux budgets sont le reflet des atouts d'une mutualisation

- **Humains** : technicité et compétence élargie
- **Financiers** : optimisation des coûts.

## Un budget de la ville de Ploërmel 2013 prudent mais ambitieux et moteur

### Un budget prudent

- progression de 1,79 % les dépenses réelles de charges à caractère général
- sécurisation de plus de 80 % de la dette communale
- un budget en conformité avec les orientations budgétaires votées le 11 février 2013
- un désendettement constant
  - La capacité nette d'autofinancement préservée
  - La capacité nette d'autofinancement améliorée par rapport aux données du DOB
  - Un fonds de roulement qui permet à la ville de faire face à ses engagements quotidiens.

### Un budget, atout de la **mutualisation** avec Ploërmel Communauté

- garantit la maîtrise des dépenses de personnel
  - Pour une meilleure utilisation des compétences techniques
  - Une optimisation des coûts\*

*\*Ploërmel a un ratio de dépenses de personnel inférieur aux villes de même importance et ce ratio est encore optimisé en consolidant les deux budgets de la ville et de la communauté de communes.*

### Un budget **ambitieux et moteur**

- dynamise un investissement cohérent avec le programme du mandat de la majorité du conseil, sans dégrader nos indicateurs, et permet d'emprunter légèrement tout en se désendettant de 1 117 000,00 €.
- une force en faveur de l'investissement privé, source de création de richesses et d'emploi
- une force en faveur des investissements publics réalisés par d'autres, notamment l'État, la région et le département (3<sup>e</sup> lycée public, très haut débit, les projets de giratoire).

**VILLE DE PLOËRMEL**

BP 133 • 56804 Ploërmel Cedex

Tél. 02 97 73 20 73 • Fax 02 97 73 20 70

[www.ploermel.fr](http://www.ploermel.fr)

# BUDGET 2013



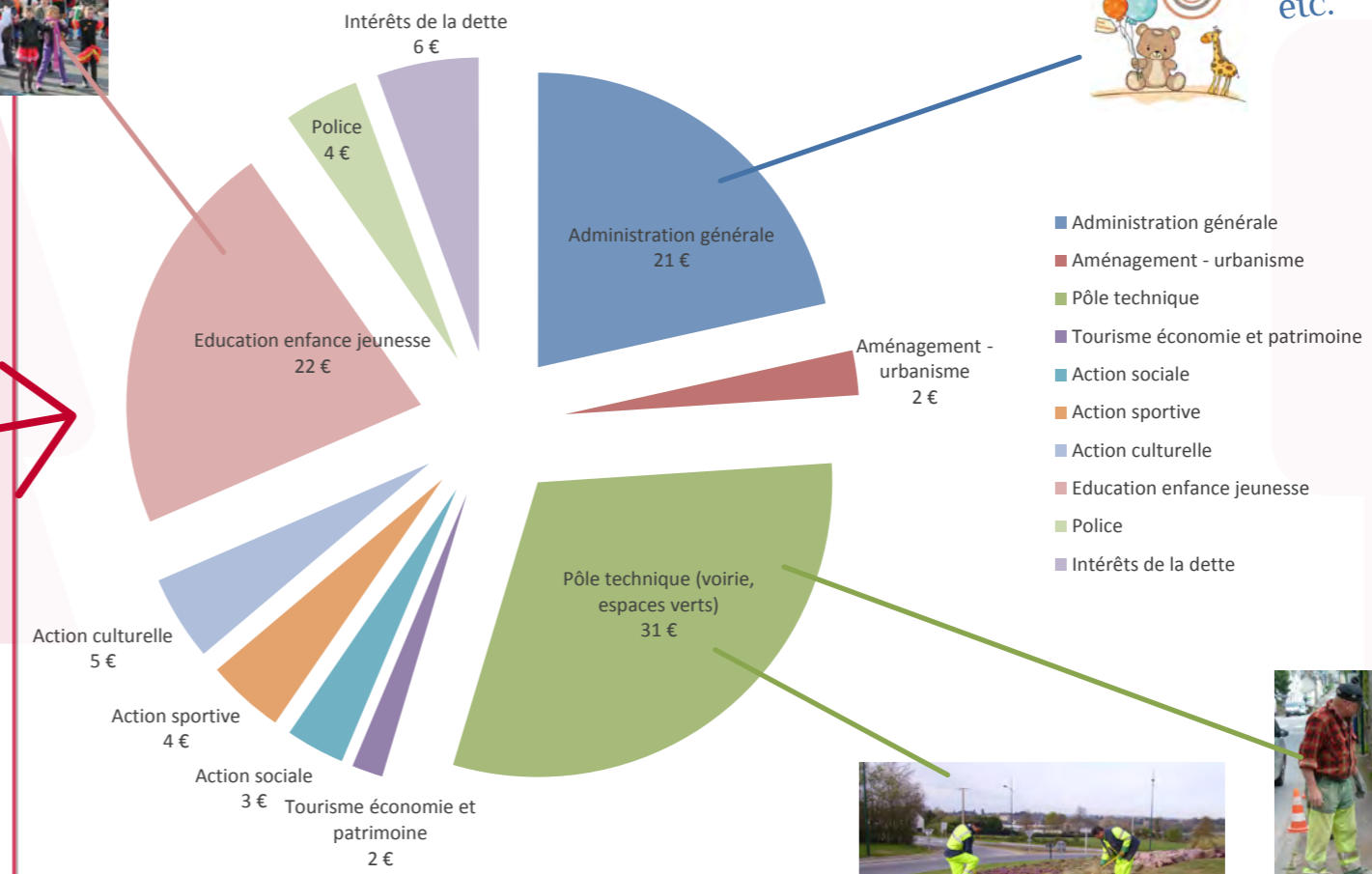
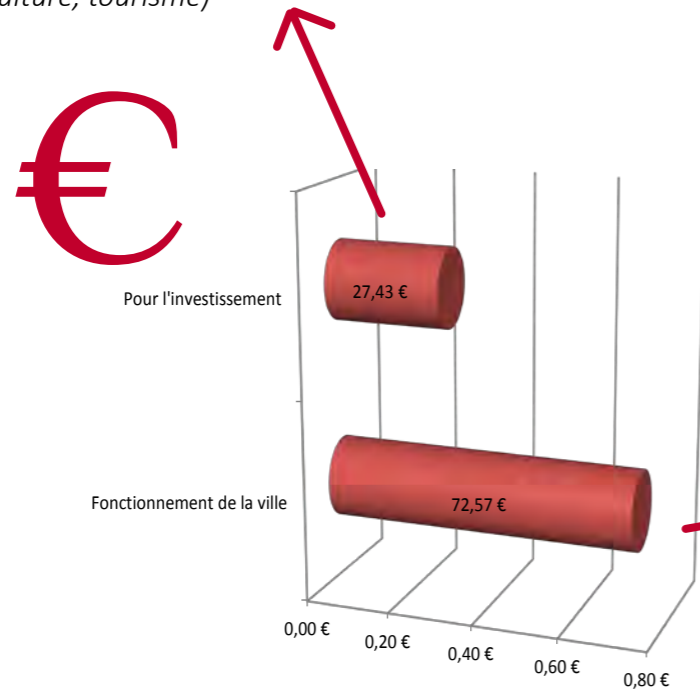
# EN 2013, LA VILLE DE PLOËRMEL POURSUIT SES INVESTISSEMENTS

La répartition budgétaire s'inscrit dans la continuité du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 février 2013.

## • À quoi servent 100 € dépensés chaque année par la ville ?

• Aide à l'acquisition et à l'installation (entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, particuliers)

• Complète l'Investissement communautaire (économie, sport, culture, tourisme)



Passport biométrique  
Documents de naissance  
Carte d'identité  
Cimetière  
etc.



Le budget général de la Ville représente des crédits de fonctionnement de 11 910 800 € tant en dépenses qu'en recettes et des crédits d'investissement de 7 625 000 € en section d'investissement soit au total 19 535 800,00 €.

**Ses objectifs ?**  
• maintenir l'investissement pour maintenir les services aux populations à un très bon niveau.

## • Quels travaux nouveaux en 2013 (hors travaux en cours) ?

Bâtiments	694 k€	30 %
Voirie et espaces verts	945 k€	41 %
Sports et éducation	244 k€	10 %
Urbanisme et réserves foncières	162 k€	7 %
Matériels	285 k€	12 %
<b>Total</b>	<b>2 330 k€</b>	<b>100 %</b>

